



Les Barthes de l'Adour, des milieux et des espèces sensibles ... Un patrimoine à préserver

5 Contrats Agricoles MAEC proposés en 2019
inscrits dans le plan de gestion (DOCOB) du site Natura 2000

**Protection des races
menacées** (poney
landais, bazadaise, ect.)

Mesure PRM
200 €/UGB/an

Liste des races et conditions
d'éligibilité disponibles auprès
de Barthes Nature

Comment souscrire ?

Contactez Barthes Nature au **05.58.85.44.21** ou au **06.40.60.18.66**,
Organisme en charge de la contractualisation sur le site des Barthes qui vous
accompagne dans le montage du dossier de demande MAEC.

Rendez-vous possible à Yzosse (Maison du paysan) ou Orist (Mairie).

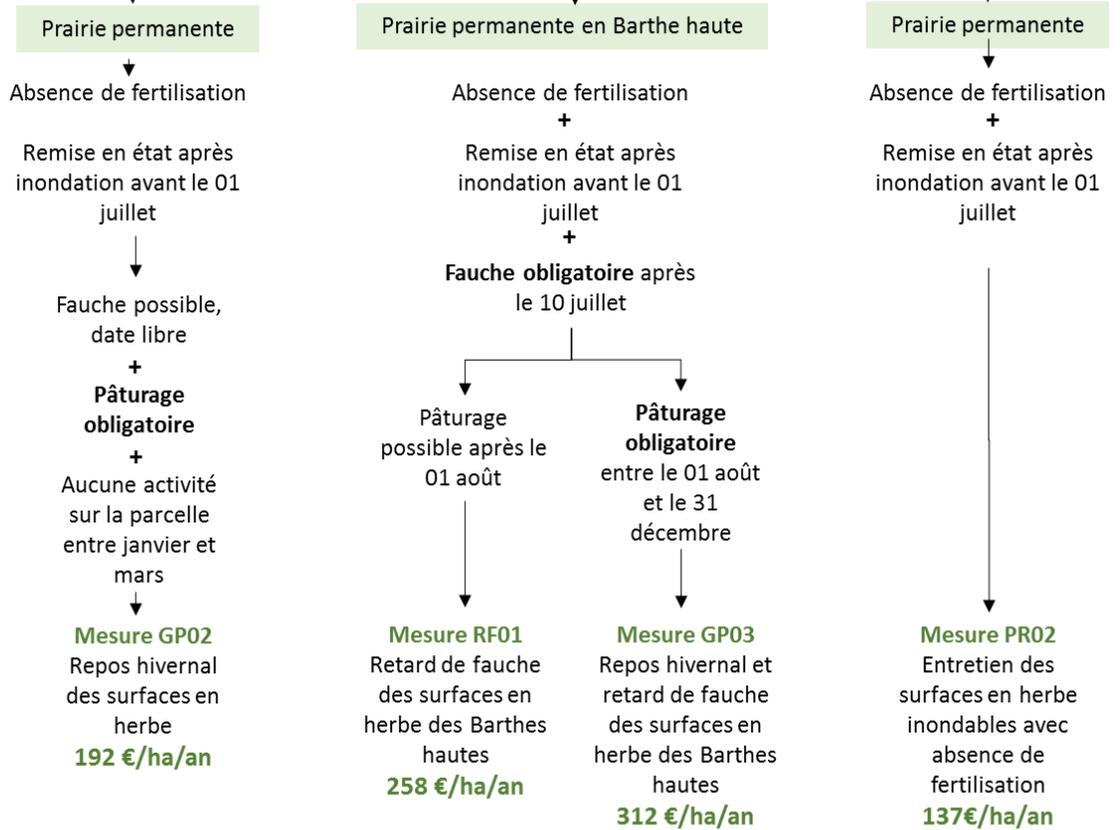
Date limite de dépôt des dossiers :
15/05/19 (avec le dossier PAC)



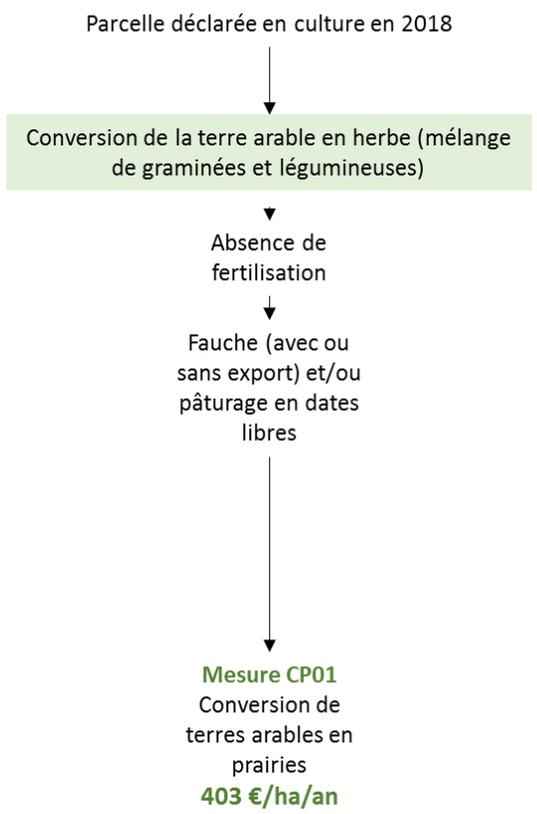
Contact Barthes Nature Cité Galliane B.P. 279 40005 Mont de Marsan Cedex
tel-05.58.85.44.21/06.40.60.18.66 marine.hediard@landes.chambagri.fr

Engagements

Entretien des prairies et des parcours



Conversion de cultures en prairies



Non utilisation de produits phytosanitaires + Enregistrement des pratiques pour chaque mesure

Etes-vous éligible à une MAEC ?

- ▶ Votre îlot est tout ou en partie dans un site Natura 2000.
- Vérifier en allant sur : <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr/vos-sites-natura2000/barthes-de-l-adour/contractualisation/maet>
- ▶ Vous avez au moins 18 ans et n'avez pas encore demandé vos droits à la retraite.
 - ▶ Pour les personnes morales (EARL, GAEC, SCEA), au moins un associé exploitant respecte la condition d'âge, et les associés exploitants détiennent plus de 50 % du capital social de la société.

A quoi cela vous engage (points principaux) ?

- ▶ Engagement de la MAEC sur **5 ans**
- ▶ Respect du cahier des charges
- ▶ Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques
- ▶ Réalisation d'un plan prévisionnel de fumure (PPF) sur votre exploitation